

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **2 octobre 2018**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée  
Siège No 2 Julie Gagnon  
Siège No 5 Michel Bélisle  
Siège No 6 Martin Bahl

Le conseiller François Fréchette est absent.  
Le conseiller Mike Drouin est absent.

Est également présente  
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**R 2018-10-245**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 2 octobre 2018**

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 10 septembre 2018

**Conseil**

**Administration**

- 4 Adoption des comptes à payer - Septembre 2018
- 5 Adoption second projet - Règl. 724-18 Amendement règl. zonage  
Avis de motion et présentation projet de Règlement 725-18
- 6 Amendement règl. 611-07 Décrétant les règles de contrôle et de suivi  
budgétaires
- 7 Remboursement client au crédit
- 8 Indexation droits d'imposition carrières/sablières 2019
- 9 Services juridiques pour l'année 2019
- 10 Installation pompe - bureau municipal
- 11 Descente à la rivière - nomination personne autorisée
- 12 Logiciel géomatique - Go net
- 13 Achat balayeuse
- 14 Projet domiciliaire - Permis ouverture de rue

### **Sécurité incendie**

- 15 Demande d'achat - Octobre
- 16 Processus d'achat - appareils respiratoires

### **Voirie**

- 17 Achat pneus - Mack blanc
- 18 Achat radio portatif
- 19 Demande d'autorisation de traverse de chemin public par un sentier de motoneige

### **Hygiène du milieu**

### **Urbanisme et zonage**

### **Loisirs et culture**

- 20 Cercle de fermières - Demande d'un local
- 21 Souper bénévoles 2018
- 22 Fournitures loisirs

### **Général**

#### **Varia :**

- 23 **Correspondance**  
Correspondances reçues - Septembre 2018
- 24 **Période à l'assistance**
- 25 **Levée de l'assemblée**

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2018-10-246**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018, tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

### **CONSEIL**

### **ADMINISTRATION**

**R 2018-10-247**

### **4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de septembre 2018, tels que présentés.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2018-10-248**

### **5. ADOPTION SECOND PROJET RÈGLEMENT 724-18 – AMENDEMENT RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite permettre la location à court terme (31 jours et moins) d'habitation unifamiliale dans la zone AF7, sous réserve de certaines exigences ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 10 septembre 2018 par le conseiller Pierre Lavallée ;

**ATTENDU QUE** le premier projet de règlement a été adopté le 10 septembre 2018 ;

**ATTENDU** la tenue de l'assemblée publique de consultation le 2 octobre 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'adopter le second projet de règlement d'amendement no. 724-18 (*sans changement*), modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L'article 6.1.3.1 de ce règlement de zonage no 654-12, concernant un usage additionnel pour un groupe d'usages « Habitation (H) autorisé dans une zone dont le type de zone est « Agricole (A) » ou « Agro-forestier (AF), est modifié comme suit :

a) En ajoutant au 1<sup>er</sup> alinéa, un paragraphe i) qui se lit comme suit :

« i) location à court terme (31 jours et moins) d'une habitation unifamiliale (aussi appelé résidence de tourisme), pour la zone AF7 seulement »;

Article 3: L'article 6.1.3.2 de ce règlement de zonage, concernant les exigences applicables à un usage additionnel, est modifié comme suit :

a) En insérant au paragraphe b), entre les mots « d'une famille ou résidence d'accueil » et les mots « et d'un service de garde », les mots « la location à court terme (31 jours et moins) d'une habitation unifamiliale »;

b) En ajoutant un paragraphe e) qui se lit comme suit :

« e) Un usage additionnel de location à court terme (31 jours et moins) d'une habitation unifamiliale (aussi appelé résidence de tourisme) doit respecter les exigences suivantes :

i) Uniquement autorisé dans une habitation unifamiliale qui n'a pas été transformée pour l'aménagement d'un logement de type intergénérationnel, tel qu'autorisé à l'article 5.29 ;

- ii) Ne peut être jumelée aux usages additionnels suivants : location de chambre, famille ou résidence d'accueil, service de garde en milieu familial, vente de garage ;
- iii) Est permis sous réserve de l'émission d'un certificat de changement d'usage à cet effet. »;

Article 4: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers présents.

**6. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION PROJET DE RÈGLEMENT 725-18 – AMENDEMENT RÉGL. 611-07 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Avis de motion et présentation du projet de règlement est par les présentes donné par la conseillère Julie Gagnon, qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption, le projet de règlement 725-18 qui suit :

**AMENDEMENT REGLEMENT 611-07 DECRETANT LES REGLES DE CONTROLE ET DE SUIVI BUDGETAIRES**

**ATTENDU** l'adoption du règlement 611-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ;

**ATTENDU QUE** le règlement 611-07 prévoit les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaire et ce, selon l'article 176.4 du Code municipal du Québec et le cinquième alinéa de l'article 961.1 ;

**ATTENDU QUE** l'article 176.4 du Code municipal du Québec a été modifié par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement 611-07 afin de le rendre conforme à l'article 176.4 du Code municipal du Québec ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 octobre 2018, par la conseillère Julie Gagnon ;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_ appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu qu'un règlement portant le numéro 725-18 soit adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit:

<b>ARTICLE 1</b>
------------------

Le texte de l'article 6.2 est remplacé par :

« Tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice. »

<b>ARTICLE 2 - ENTRÉE EN VIGUEUR</b>
--------------------------------------

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**R 2018-10-249**

**7. REMBOURSEMENT CLIENT AU CREDIT**

**ATTENDU QUE** le client # 375 a fait une demande de remboursement de trop-perçu de taxes au montant de 1 464.57 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser le remboursement du client # 375 pour le versement de taxes municipales perçu en trop au montant de 1 464.57 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2018-10-250**

**8. INDEXATION DROITS D'IMPOSITION CARRIÈRES/SABLIÈRES 2019**

**ATTENDU QUE** l'article 7 du règlement numéro 623-08, relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, prévoit que le montant du droit payable par tonne métrique sera indexé annuellement ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec publie cette indexation via la Gazette officielle du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu que pour l'année 2019, le droit payable par tonne métrique pour toutes substances assujetties en vertu du règlement numéro 623-08 soit fixé à 0.59 \$ par tonne métrique, conformément à la publication de l'avis d'indexation du gouvernement du Québec dans la Gazette officielle du Québec du 26 mai 2018.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2018-10-251**

**9. SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2019**

**ATTENDU** que le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité de L'Avenir une offre de services professionnels pour l'année 2019 ;

**ATTENDU QUE** cette offre répond aux besoins de la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu que la Municipalité de L'Avenir accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. pour l'année 2019.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2018-10-252**

**10. INSTALLATION POMPE – BUREAU MUNICIPAL**

**ATTENDU QU'**il y a un peu plus de dix ans, la pompe submersible au bureau municipal a cessée de fonctionner et que, n'ayant pas trouvé le puits, une pompe de surface a été installée ;

**ATTENDU QUE** depuis environ 6 mois, la pompe de surface ne suffit plus ;

**ATTENDU QUE** le puits a été localisé et qu'il y a lieu de remplacer la pompe submersible ;

**ATTENDU** la soumission reçue de Bisson service estimant les travaux entre 1 500 \$ et 3 000 \$ maximum ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de faire remplacer la pompe submersible au bureau municipal par Bisson service.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2018-10-253**

**11. DESCENTE À LA RIVIÈRE – NOMINATION PERSONNE AUTORISÉE**

**ATTENDU QUE** la résolution R 2015-10-268 mandatant WSP Canada inc. (Jean Beauchesne, ingénieur) pour demander le certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une descente à la rivière sur le 1<sup>er</sup> rang seulement selon l'article 22 au MDDELCC ainsi que pour l'étude environnementale pour le site du 1<sup>er</sup> rang ;

**ATTENDU QUE** la résolution R 2017-03-078 confirmant les engagements concernant le programme de suivi auprès du MDDELCC ;

**ATTENDU QUE** le MDDELCC demande de confirmer la personne autorisée, par résolution à signer la demande de certificat d'autorisation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser Monsieur Jean Beauchesne de la firme WSP Canada inc. à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet de la descente à la rivière sur le 1<sup>er</sup> rang dans la municipalité de L'Avenir.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-10-254

**12. LOGICIEL GÉOMATIQUE – GO NET**

**ATTENDU QUE** suite à l'adoption de nouvelles règles en évaluation foncière, la MRC de Drummond a dû moderniser son système et laisser tomber le logiciel TNT ;

**ATTENDU QUE** depuis janvier 2018, la MRC de Drummond utilise un logiciel en géomatique de la compagnie Azimut ;

**ATTENDU QUE** depuis janvier, la municipalité ne reçoit plus de mise à jour pour TNT, le logiciel qui permet à la municipalité d'obtenir les matrices graphiques;

**ATTENDU QU'**il est de la responsabilité de la municipalité de rendre publique sa matrice graphique ;

**ATTENDU** la possibilité d'un achat groupé via la MRC pour le logiciel GO net d'Azimut ;

**ATTENDU** le coût évalué à une somme annuelle de 2 000 \$ plus un montant de 700 \$ pour la première année par municipalité pour 16 municipalités participantes ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Drummond souhaite connaître notre intention à participer à l'achat du logiciel ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'informer la MRC de Drummond que la municipalité de L'Avenir souhaite participer à l'achat du logiciel GO net d'Azimut selon le nombre de municipalités participantes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-10-255

**13. ACHAT BALAYEUSE**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de remplacer la balayeuse au bureau municipal ;

**ATTENDU QU'**un montant d'environ 140 \$ est nécessaire pour l'achat ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser l'achat d'une balayeuse pour un montant d'environ 140 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-10-256

**14. PROJET DOMICILIAIRE – PERMIS D'OUVERTURE DE RUE**

**ATTENDU QUE** la municipalité réalise un développement domiciliaire d'une trentaine de résidences ;

**ATTENDU QU'**en fonction des terrains disponibles pour la rue et des contraintes environnementales, la rue doit se raccorder à la rue Principale (route 143) appartenant au MTMDET ;

**ATTENDU QU'**un permis d'ouverture de rue est nécessaire au MTMDET ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu que la municipalité de L'Avenir transmette la demande d'ouverture de rue à la rue Principale (route 143) au MTMDET, que Monsieur Jean Parenteau, maire, et que Madame Suzie Lemire, directrice générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de L'Avenir tous les documents nécessaires à l'obtention du permis et qu'elle autorise la firme WSP Canada Inc., déjà mandatée au dossier, à transmettre au nom de la municipalité tous les documents nécessaires au MTMDET.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

## SÉCURITÉ INCENDIE

R 2018-10-257

### 15. DEMANDE D'ACHAT – OCTOBRE 2018

**ATTENDU QU'**une demande d'achat est déposée par Monsieur Luc Côté, directeur du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



#### Service incendie Municipalité de L'Avenir

#### Demande d'achat pour octobre 2018

	Coût unit.	Qté	Total
<b><u>Machineries, outillage, équipements, pièces</u></b>			
02-220-00-725 <i>Clé à molette 6", ruban entoilé, ruban résisto, stylo</i>			<b>150.00 \$</b>
<b>Total de la demande</b>			<b>150.00 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'accepter et d'autoriser la demande d'achat pour un montant de 150 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-10-258

### 16. PROCESSUS D'ACHAT – APPAREILS RESPIRATOIRES

**ATTENDU QUE** la municipalité est présentement en collecte d'informations afin de débiter le processus d'achat d'appareils respiratoires ;

**ATTENDU QUE** l'achat des appareils respiratoires est prévu en début d'année 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la municipalité dispense le service incendie de l'inspection des présents appareils puisque ceux-ci seront remplacés prochainement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.



**VOIRIE**

**R 2018-10-259**

**17. ACHAT PNEUS – MACK BLANC**

**ATTENDU QUE** deux pneus avant du Mack blanc sont à remplacer ;

**ATTENDU QUE** la plus basse soumission reçue est celle de Pneus Bélisle au montant de 1 492.48 \$ plus taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'achat de deux pneus avant sur le Mack blanc au montant de 1 492.48 \$ plus taxes chez Pneus Bélisle.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2018-10-260**

**18. ACHAT RADIO PORTATIF**

**ATTENDU** la demande de la directrice de voirie afin de faire l'achat d'un radio portatif pour la niveleuse ;

**ATTENDU** la soumission reçue de Communication Plus au montant de 540 \$ plus taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser l'achat d'un radio portatif au montant de 570 \$ plus taxes chez Communication Plus.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2018-10-261**

**19. DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVERSE DE CHEMIN PUBLIC PAR UN SENTIER DE MOTONEIGE**

**ATTENDU** la demande écrite de Club de motoneige ARDAD de Drummondville afin de recevoir l'autorisation de traverser certains chemins publics de la municipalité par un sentier de motoneige ;

**ATTENDU QUE** les traverses demandées sont situées sur les routes énumérées ici-bas ;

7 <sup>e</sup> Rang	Lot 405	Traverse
6 <sup>e</sup> Rang	Lots 405 et 397	1 KM
5 <sup>e</sup> Rang	Lot 397	Traverse
4 <sup>e</sup> Rang	200 m de la Route Ployart	Traverse
2 <sup>e</sup> Rang	738	Traverse
1 <sup>er</sup> Rang	29	Traverse
6 <sup>e</sup> Rang (Tourville)	150 m de Rte O'Brien	500 m.
Route O'Brien	200 m du 6 <sup>e</sup> Rang (Tourville)	Traverse

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'accorder la demande du Club de motoneige ARDAD pour une autorisation de traverse de chemins publics situés sur le territoire de la municipalité, par un sentier de motoneige.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

## **URBANISME ET ZONAGE**

## **LOISIRS ET CULTURE**

**R 2018-10-262**

### **20. CERCLE DE FERMIERES – DEMANDE D'UN LOCAL**

**ATTENDU** la demande reçue du Cercle de Fermières L'Avenir demandant l'aide de la municipalité afin de bénéficier d'un local sans frais ;

**ATTENDU QUE** le Cercle de Fermières occupe présentement le local situé au sous-sol de la Maison de la Culture ;

**ATTENDU QUE** le local leur convient très bien cependant, les frais mensuels sont difficiles à assumer puisque qu'il devient de plus en plus ardu d'organiser des levées de fonds pour contribuer à défrayer le coût du loyer ;

**ATTENDU QUE** le Cercle de Fermières de L'Avenir est présent dans la municipalité depuis maintenant 97 ans et qu'il est un organisme important pour la transmission du patrimoine culturel et artisanal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu que le conseil s'engage à obtenir le présent local sans frais pour le Cercle de Fermières de L'Avenir pour 2019.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2018-10-263**

### **21. SOUPER DES BÉNÉVOLES 2018**

**ATTENDU QUE** pour la période des Fêtes 2018, le conseil souhaite adresser un merci à tout son personnel municipal ainsi qu'aux bénévoles œuvrant aux différentes sphères d'activité à la municipalité en les invitant à une soirée à la Maison de la Culture où une consommation et un repas seront offerts ;

**ATTENDU QU'**un montant d'environ 1 650 \$ sera nécessaire pour cette activité ;

**ATTENDU QUE** la soirée est prévue pour le 20 décembre 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'allouer un budget de 1 650 \$ pour inviter le personnel municipal et tous les bénévoles à une soirée à la Maison de la Culture où une consommation et repas seront offerts le 20 décembre 2018.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2018-10-264**

### **22. FOURNITURES LOISIRS**

**ATTENDU QUE** des sous pattes pour les chaises et une lunette de toilette pour le local des loisirs sont nécessaires ;

**ATTENDU QU'**un budget d'environ 150 \$ est requis pour ces achats ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser un montant d'environ 150 \$ pour l'achat de sous pattes de chaises et une lunette de toilette pour le local des loisirs.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

## GÉNÉRAL

### VARIA

#### **23. CORRESPONDANCE**

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de septembre 2018 est remis à tous les conseillers.

#### **24. PÉRIODE À L'ASSISTANCE**

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

**R 2018-10-265**

#### **25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, de lever la séance à **20 h 21 minutes**.

\_\_\_\_\_  
Jean Parenteau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzie Lemire  
directrice générale –  
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Signé le 5 novembre 2018.**

Fournisseurs	Description	Montant
Webtel	394-2422 - Octobre 2018	126,77 \$
Lagacé Transport Inc	Rechargement 2e Rang et route Gagnon	8 858,59 \$
Service de sécurité ADT Canada inc	Système d'alarme du 01/10/18 au 31/12/18	200,02 \$
Boisvert Annie	Remb tx non résident ( Jade - gymnastique)	525,00 \$
Aéro-Feu	R2018-09-228 Casque Héros et gants	1 583,66 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	139,00 \$
Vanier Isabelle	Déplacement formation St-Hyacinthe	48,72 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	157,22 \$
Bell Mobilite	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 – Sept 18	178,59 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/09/18 au 15/10/18	82,15 \$

Bell Canada	394-2741 du 16/09/18 au 15/10/18	103,31 \$
9253-4015 Québec inc	R2018-08-210 Débroussaillage	10 347,75 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Garage municipal	686,58 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Salle des Loisirs	424,28 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Gushing, filtre - Unité d'urgence	27,32 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Nut - Citerne	21,80 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Nut, washer - Citerne	50,63 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Crédit sur pièce - Citerne	(34,49 \$)
Centre du Camion Beaudoin inc	Al Tlight - Mack rouge	57,41 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Crédit sur isolat - Camion citerne	(74,24 \$)
Centre du Camion Beaudoin inc	Insula et isolat - Camion citerne	526,66 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Collet, reflec, lumière - Camion pompe	40,46 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Doublu - Camion pompe	67,98 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Collet, wheel - Camion citerne	17,41 \$
Luc Giguère	Déplacement surveillant sablière - Sept 2018	61,75 \$
Rouge Excavation Inc	R2018-04-113 Travaux de pelle – fossé	5 590,66 \$
Somavrac C.C.	Abat poussière (2e passage) 2e/4e/7e/Moulin	3 722,33 \$
La Coop des Montérégiennes	R2018-09-233 Toile pour réserve de sable	413,89 \$
La Coop des Montérégiennes	Ampoule	(0,05 \$)
La Coop des Montérégiennes	Acide muriatique - Jeux d'eau	70,40 \$
Myriam Généreux	Remb tx non résident (Alice - Natation)	80,00 \$
Electro Systeme Inc.	Réparation lumières (Ployart, St-Germain)	440,50 \$
Équipement sanitaire Drummond inc	Papier a main - Salle des Loisirs	60,02 \$
Équipement sanitaire Drummond inc	Sacs à déchets - Salle des Loisirs	26,23 \$
Excavation Jean-Noel Francoeur inc	Gravier pour 5e Rang et route Gagnon	147,56 \$
Garage J. Fortier	Inspection annuelle - Unité d'urgence	137,97 \$
Garage J. Fortier	Inspection annuelle - Mack rouge	137,97 \$
Garage J. Fortier	Inspection annuelle - Camion citerne	137,97 \$
Garage J. Fortier	Inspection annuelle - Camion pompe	137,97 \$
Hydro Québec	Bureau du 11/07/18 au 11/09/18	369,95 \$
Hydro Québec	Gloriette du 11/07/18 au 11/09/18	41,84 \$
Hydro Québec	Garage municipal du 12/07/18 au 12/09/18	520,74 \$
Hydro Québec	Salle des Loisirs du 12/07/18 au 12/09/18	359,12 \$
Englobe Corp.	Étude faunique et floristique	3 621,71 \$
Canac	Outils - Salle des Loisirs	117,55 \$
Location Lamarche	R2018-04-113 Rouleau compacteur - Gagnon	526,02 \$
Machinerie C & H inc	Accumulateur, filtre - Tracteur	615,16 \$
Machinerie C & H inc	Crédit sur potentiomètre - Tracteur	(153,78 \$)
Mécanique Agricole Hahni	Vérifier suspension - Tracteur	103,48 \$

TEC Transport Expert-Conseil inc	R2018-09-237 Formation directrice voirie	194,31 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Dossier ND: 812-1307-071 Servitude	1 516,45 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Réparation avant inspection - Citerne	1 679,12 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Réparation avant inspection - Mack rouge	751,17 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Réparation avant inspection – Unité urgence	1 039,18 \$
Megaburo	Lecture de compteur (234875 à 236817)	31,03 \$
MRC Drummond	Gestion des cours d'eau	474,35 \$
MRC Drummond	Diner réunion des DG - 13 septembre 2018	11,65 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil d'octobre 2018	156,75 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur - Garage municipal	50,00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur - Garage municipal	50,00 \$
Jacques Sébastien	Déplacement pompier	29,36 \$
Énergie Sonic inc	Diesel garage	2 670,97 \$
Info Page	Fréquence numérique - Septembre 2018	229,36 \$
Soudure Dubuc enr	Soudure pompe - Camion pompe	170,16 \$
Le Spécialiste du Ponceau inc	R2018-08-209 Changer ponceau - Gagnon	1 523,70 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Water valve - Mack rouge	45,79 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Bracket - Mack rouge	71,69 \$
L'Express Drummondville inc	Parution ass. Consultation et 2e exe. financier	646,91 \$
Lafond Caroll Ann	Déplacement coordonnatrice – Sept. 2018	112,14 \$
Éditions Petite Mine	Cahiers d'activités Yvon Larosé	146,95 \$
Précourt Olivier	Contrat TEU - Septembre 2018	1 632,65 \$
Controleltric Enr./2755-1043	Réparation lumières (coin 2e Rang et Ployart)	202,30 \$
Hydraul & Technologie Drummond	Boyau, sertissage - Niveleuse	61,73 \$
Hydraul & Technologie Drummond	Chargement d'azote accumulateur - Tracteur	61,80 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Septembre 2018	97,69 \$
Accessoires d'autos illimités	Sommier roulant	137,96 \$
	<b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER</b>	<b>55 244,71 \$</b>

Fournisseur	Description	Montant
ADMQ	R2018-09-225 Formation - 21 novembre 2018	352,97 \$
Bibliothèque Municipale	R2018-09-241 Aide financière	300,00 \$
Bibliothèque Municipale	R2018-01-005 Contribution financière	2 667,00 \$
Samuel Grandmont- Timmons	R2018-02-032 Acquisition servitude passage	20 000,00 \$
Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus	R2018-01-005 Loyer salle multifonct. et biblio	7 665,00 \$
MRC Drummond	R2018-01-005 Quote-part 2018 - Août 2018	5 623,08 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2018-01-005 Quote-part 2018 - Août 2018	7 547,84 \$
Lafond Caroll Ann	R2017-12-311 Contribution cellulaire	50,00 \$
Ministre des Finances	Trop perçu MAMOT	415,00 \$
Lemire Suzie	Achat timbres et poster tract collecte pneus	502,57 \$
Maison de la Culture de L'Avenir	R2018-01-023 Protocole d'entente 2018	8 333,34 \$
	<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES</b>	<b>108 701,51 \$</b>

<b>SALAIRES AOUT 2018</b>	
<b>Salaires nets septembre 2018</b>	<b>18 673,78 \$</b>
<b>Remises provinciales septembre 2018</b>	<b>5 311,08 \$</b>
<b>Remises fédérales septembre 2018</b>	<b>2 100,64 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL SALAIRES SEPTEMBRE 2018</b>	<b>26 085,50 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER SEPT. 2018</b>	<b>55 244,71 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES SEPT. 2018</b>	<b>108 701,51 \$</b>
<b>TOTAL COMPTES À PAYER SEPTEMBRE 2018</b>	<b>190 031,73 \$</b>